**D.2023.12.06.3.3**

**3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE**

**3.3 –** **Adoption du pacte '' place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac : construire ensemble un futur désirable ''**

L’Etat a exprimé la nécessité de préserver le rôle économique majeur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, site stratégique pour l’économie locale, nationale et européenne, tout en l’inscrivant dans le cadre d’un développement durable intégrant les préoccupations de l’ensemble des parties prenantes (habitants, usagers, collectivités et acteurs économiques).

Cette volonté est partagée par Tisséo Collectivités, dont les objectifs seront développés dans son plan de mobilités 2040.

C’est dans cet objectif que l’Etat, en lien avec la métropole et les communes concernées (notamment celles du nord de l’agglomération), avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie, a initié et animé une démarche originale « d’atelier des territoires ».

Elle vise à :

* Identifier les enjeux relatifs à cet espace particulier,
* Examiner les options d’évolution et d’aménagement,
* Définir des orientations stratégiques partagées de développement durable.

Ce travail collectif s’est déroulé sur l’ensemble de l’année 2022 avec une séquence de trois moments de rencontres et d’échanges et une rencontre conclusive en juin 2023.

Tisséo a participé à ces séquences de travail et d'échanges et à la rencontre conclusive qui a rassemblé plus de 100 personnes représentant les parties prenantes du territoire et des problématiques concernées (Etat, collectivités, monde économique, société civile…).

Cette démarche a abouti, en juin dernier, à la définition d’un pacte gagnant-gagnant « place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac : construire ensemble un futur désirable » et de la déclaration d’intention liée. Traduction de la vision stratégique partagée par les parties prenantes, il reprend trois ambitions, déclinées en douze objectifs.

Ambition 1 - Faire de la place aéroportuaire un territoire d’innovation environnementale

Objectif 1. Préserver la santé des habitants en réduisant les nuisances notamment nocturnes liées au trafic aérien : programmation, optimisation des procédures et des flottes, logistique.

Objectif 2. Poursuivre les actions en faveur d’une industrie bas carbone, rendre l’aéroport exemplaire en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et renforcer le rayonnement du site toulousain.

Objectif 3. Améliorer la qualité de vie des habitants en travaillant sur l’habitat et les mobilités (transports en commun, mobilités douces, accès aux plateformes),

Objectif 4. Disposer d’une perspective de développement pour les aéroports de l’agglomération toulousaine, à échelle territoriale élargie voire régionale.

Ambition 2 - Intégrer les plateformes aéroportuaire et aéronautique dans les territoires voisins

Objectif 1. Inscrire une vision partagée sur les besoins fonciers des collectivités au regard des obligations réglementaires (PEB, ZAN…).

Objectif 2. Inscrire durablement l’aéroport dans le territoire en articulant les utilisations du sol et de l’air.

Objectif 3. Traiter les interfaces de proximité entre les plateformes et les territoires voisins.

Objectif 4. Favoriser l’agriculture et/ou les espaces naturels à proximité des plateformes (renforcer les trames vertes et bleues).

Ambition 3 - Encourager le développement économique durable du territoire

Objectif 1. Valoriser le secteur de l’aéronautique et conforter le tissu de la sous-traitance.

Objectif 2. Favoriser les synergies entre aéronautique et secteurs d’excellence du territoire.

Objectif 3. Aménager le territoire en articulant les besoins économiques de la place et les besoins résidentiels, dans une logique d’inclusivité.

Objectif 4. Anticiper les mutations économiques et promouvoir la formation aux métiers de la transition écologique et économique.

Le pacte, constitué de la présente déclaration d’intention et de l’annexe des cahiers d’acteurs, sera animé, dans sa mise en œuvre, par un comité spécifique piloté par l’Etat et composé des représentants des parties signataires. L’objectif de ce comité est de traduire, chacun dans ses domaines de compétences, les ambitions et propositions exprimées dans le cadre de ce pacte.

Tisséo Collectivités sera particulièrement sensible à l'Objectif 3 de l'ambition 1 : Améliorer la qualité de vie des habitants en travaillant sur l’habitat et les mobilités (transports en commun, mobilités douces, accès aux plateformes).

………………………

Le Comité Syndical :

Entendu l’exposé de Monsieur le Président :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** les termes du pacte gagnant-gagnant « place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac : construire ensemble un futur désirable » et sa déclaration d’intention.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite déclaration d’intention et tout acte afférent.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.